
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU NORD DE L'YONNE

11 quai du 1^{er} Dragons
89300 JOIGNY

*EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE SYNDICAL*

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le jeudi treize avril à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical légalement convoqué, s'est réuni à Joigny, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

Nombre
de délégués :

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 21

TITULAIRES PRÉSENTS :

M. Jean-François BARRET, M. Marc BOTIN, Mme Frédérique COLAS, M. Patrick CROU, M. Jean-François CHABOLLE, M. Paul-Antoine de CARVILLE, M. Michel JOUAN, Mme Nicole LANGEL, Mme Nadège NAZE, Mme Simone MANGEON, M. Marcel MILACHON, M. André PITOU, M. Gilles SABATTIER, M. Lionel TERRASSON, M. Nicolas SORET

SUPPLÉANTS PRÉSENTS :

M. Jean-Pierre GOUYON
M. Guy BOURRAS
M. François GOGLINS
M. Michel JOLY
M. Patrice MAISON
Mme Catherine TOULLIER

ABSENTS EXCUSÉS :

M. Éric BERTHAULT (pouvoir à Paul-Antoine de CARVILLE)
M. Dominique BOURREAU (suppléé par François GOGLINS)
M. Jérôme CORDIER
Mme Catherine DECUYPER
M. Grégory DORTE (suppléé par Michel JOLY)
M. René FOUET
M. Jean-Luc GIVORD (pouvoir à Lionel TERRASSON)
M. Michel GRASS
M. Sébastien KARCHER (pouvoir à Nicolas SORET)
M. Luc MAUDET
M. Gilles-Maxime POIBLANC
M. Thierry SPAHN (pouvoir à Jean-François CHABOLLE)

Date de convocation : 5 avril 2023.

Frédérique COLAS a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° ADM/2023/05 : Modification du règlement intérieur du PETR du Nord de l'Yonne.

Délibération n° ADM/2023/05 : Modification du règlement intérieur du PETR du Nord de l'Yonne

Considérant la demande formulée par les délégués syndicaux lors du dernier Comité syndical du PETR de pouvoir tenir une partie des séances en distanciel compte tenu de l'étendue du territoire et des distances à parcourir,

Considérant que l'actuel règlement intérieur du PETR de Nord de l'Yonne ne permet pas la tenue des comités à distance (hors réglementation dérogatoire antérieure liée au COVID) et qu'il convient de le modifier,

Considérant la proposition de modification soumise aux membres et l'intégration de cette nouvelle disposition rendant ainsi possible la tenue des instances en distanciel, en dehors des séances consacrées au vote des budgets,

Considérant la nécessité d'apporter également des modifications supplémentaires au règlement actuel au vu de la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Considérant enfin les précisions apportées au préambule concernant la forme juridique du PETR.

Après avoir entendu le Président lire et expliquer les modifications et apports réalisés,

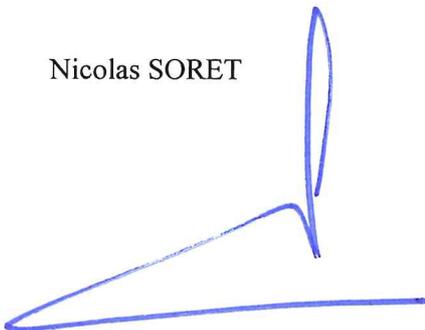
Le Comité syndical, à l'unanimité, des membres présents :

- **ADOpte** le règlement intérieur modifié tel que présenté en séance et annexé à la présente délibération.

Pour extrait conforme

Le Président

Nicolas SORET



Pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance

Frédérique COLAS

